

ou de son acte constitutif, ou de toute entente, écrite ou orale, à laquelle le souscripteur est partie ou par laquelle il est lié;

- 9) il est résident du territoire indiqué à la rubrique « Nom et adresse du souscripteur » ci-dessus, ou est par ailleurs assujéti aux lois sur les valeurs mobilières de ce territoire, et il ne souscrit pas les parts pour le compte ou dans l'intérêt d'une personne résidante d'un autre territoire;
- 10) il n'est au courant d'aucun « fait important » ou « changement important » (selon la définition donnée à ces termes dans la législation en valeurs mobilières applicable) au sujet des affaires du Fonds qui n'a généralement pas été communiqué au public, à l'exception de la présente opération;
- 11) il sait que des lois fiscales et sur les valeurs mobilières s'appliquent à la détention et à la disposition des parts et il a eu l'occasion de demander conseil relativement à ces lois, et il ne s'en remet pas uniquement aux renseignements fournis par le Fonds, le gestionnaire ou, s'il y a lieu, les dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires de ceux-ci;
- 12) il reconnaît qu'aucun prospectus n'a été déposé auprès d'une commission des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de réglementation relativement à l'émission des parts, en vertu des dispenses de prospectus prévues par la législation en valeurs mobilières applicable; et il reconnaît :
 - a) qu'il lui est interdit de se prévaloir des recours civils disponibles;
 - b) qu'il peut ne pas recevoir certains renseignements qui devraient par ailleurs lui être fournis; et
 - c) que le Fonds est dispensé de certaines obligations qui s'appliqueraient par ailleurs;

selon certaines lois sur les valeurs mobilières applicables si les parts étaient offertes aux termes d'un prospectus;
- 13) le souscripteur a reçu et examiné la déclaration de fiducie et la notice d'offre et a eu l'occasion de poser toutes les questions qu'il souhaitait concernant l'activité et les affaires du Fonds, les parts et la souscription aux termes des présentes, et d'avoir les réponses à ces questions;
- 14) il connaît les caractéristiques des parts, la nature et l'étendue de sa responsabilité personnelle et les risques associés à un placement dans les parts;
- 15) le souscripteur comprend ce qui suit : i) il ne bénéficie d'aucun droit d'exiger une distribution du Fonds, sauf s'il s'agit d'un rachat de parts effectué conformément aux modalités, aux procédures et aux restrictions décrites dans la notice d'offre; ii) il n'est pas prévu qu'un marché public pour les parts se créera; et iii) il pourrait ne pas être possible de vendre ou de disposer des parts;
- 16) le souscripteur ne doit pas sciemment transférer ses parts, en totalité ou en partie, à une personne sans obtenir l'approbation du gestionnaire et ne le fera que conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables;
- 17) le portefeuille de placements et les procédures d'opérations du Fonds sont exclusifs au Fonds et au gestionnaire, et le souscripteur doit préserver la confidentialité de tous les renseignements qui les concernent et ne pas communiquer ces renseignements à des tiers (sauf à ses conseillers professionnels) sans le consentement écrit du gestionnaire;
- 18) le souscripteur signera et remettra tous les documents et fera parvenir tous les autres renseignements nécessaires aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables, la législation sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et les lois fiscales nationales et étrangères, pour permettre l'achat des parts selon les modalités énoncées dans les présentes, et le souscripteur remettra les quittances ou autres documents pour l'application de l'impôt sur le revenu, s'il y a lieu, que le gestionnaire peut exiger à l'occasion.

Les déclarations, garanties, attestations, engagements et reconnaissances du souscripteur figurant dans la présente convention de souscription demeurent en vigueur après la réalisation de la souscription et la vente des parts et de toute souscription ultérieure de parts par le souscripteur à moins qu'une nouvelle convention de souscription ne soit signée au moment de la souscription ultérieure et que le souscripteur s'engage à aviser immédiatement le gestionnaire à l'adresse indiquée ci-dessus de toute modification apportée à une déclaration, une garantie ou d'autres renseignements qui le concerne présentés dans la présente convention de souscription.

Consentement à la transmission électronique des documents et d'autres communications par messagerie électronique

Le souscripteur reconnaît qu'il a le droit de recevoir les états financiers annuels et intermédiaires et d'autres renseignements concernant le Fonds de la part du gestionnaire. En remplissant l'**annexe A**, le souscripteur consent à recevoir les renseignements financiers et les autres communications par voie électronique. Par ailleurs, en signant la présente convention de souscription, le souscripteur consent également à recevoir des mises à jour, des courriels promotionnels et d'autres messages électroniques commerciaux de la part du gestionnaire, à moins qu'il ne retire son consentement en cochant la case à l'**annexe A** ou qu'il en avise autrement le gestionnaire.

Communication de l'information financière

Le souscripteur convient par les présentes que, jusqu'à ce qu'il en décide autrement, il ne souhaite pas recevoir les états financiers annuels ou intermédiaires relatifs au Fonds. Le souscripteur comprend qu'il peut modifier ces directives permanentes en remplissant le formulaire fourni séparément par le gestionnaire.

Déclaration d'information fiscale aux autorités étrangères

Le souscripteur reconnaît que le Fonds a des obligations de diligence raisonnable et de déclaration prévues par la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (mise en œuvre au Canada par l'*Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* et la partie XVIII de la Loi de l'impôt, collectivement appelée la « **FATCA** ») et par la Norme commune de déclaration de l'OCDE (au Canada, mise en œuvre par la partie XIX de la Loi de l'impôt, la « **NCD** »). En règle générale, le souscripteur (ou, dans le cas de certaines entités, les « personnes détenant le contrôle » de ces entités) sera tenu, en vertu de la loi, de fournir au gestionnaire, au nom du Fonds (ou à leur courtier, s'il ne s'agit pas du gestionnaire), des renseignements sur sa citoyenneté et son lieu de résidence aux fins de l'impôt, notamment son ou ses numéros d'identification de contribuable. Si le souscripteur (ou, le cas échéant, une personne détenant le contrôle du souscripteur) i) est identifié comme un citoyen des États-Unis (notamment un citoyen des États-Unis habitant au Canada) ou un résident étranger (notamment un résident des États-Unis) aux fins de l'impôt ou ii) ne fournit pas les renseignements requis et que des indications d'un statut américain ou autre que canadien sont présentes, les renseignements sur le souscripteur (ou, le cas échéant, les personnes détenant le contrôle du souscripteur) et sur son placement dans le Fonds seront généralement communiqués à l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** »). Dans le cas de la FATCA, l'ARC fournira ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis et, dans le cas de la NCD, à l'autorité fiscale compétente de tout pays qui est un signataire de l'*Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* ou qui a par ailleurs accepté un échange d'information bilatéral avec le Canada aux termes de la NCD. Afin que le Fonds puisse satisfaire à ses obligations aux termes de la FATCA et de la NCD, le souscripteur doit remplir le formulaire de déclaration de résidence fiscale approprié, sauf si l'annexe B a été remplie et que le mandataire du souscripteur a accepté de s'acquitter de ces obligations en cochant la case « Oui » à l'annexe B. Le souscripteur consent à fournir au gestionnaire (ou à son courtier, selon le cas) de nouveaux formulaires d'autocertification dans les 30 jours qui suivent le moment où toute certification ou tout renseignement indiqué dans le formulaire devient inexacte ou sur demande raisonnable du gestionnaire.

Le souscripteur reconnaît que, si le gestionnaire est tenu de communiquer des renseignements à l'ARC relativement à son placement dans le Fonds, cette communication n'est pas considérée comme une violation d'une restriction à la communication de l'information imposée notamment par les lois canadiennes.

LE SOUSCRIPTEUR RECONNAÎT ET CONVIENT QUE LE GESTIONNAIRE PEUT EXERCER SON POUVOIR DE FAIRE RACHETER LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PARTS D'UN QUELCONQUE SOUSCRIPTEUR QUI REFUSE OU OMET DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS REQUIS DANS LE OU LES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DE RÉSIDENCE FISCALE PERTINENTS, ET DE LES SIGNER, LORSQU'IL EST ENJOINT DE LE FAIRE, NOTAMMENT UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCAL, ET QUE LE GESTIONNAIRE PEUT DÉDUIRE DU PRODUIT DU RACHAT TIRÉ LES COÛTS OU PÉNALITÉS AUXQUELS S'EXPOSENT LE FONDS OU LE GESTIONNAIRE EN RAISON DU REFUS OU DE L'OMISSION DU SOUSCRIPTEUR DE LE FAIRE, MONTANT QUI PEUT ÊTRE RETENU PAR LE FONDS OU PAYÉ AU GESTIONNAIRE, SELON LE CAS.

Politique de confidentialité

La politique de confidentialité du gestionnaire figure à l'**annexe D** ci-jointe. En signant la présente convention de souscription, le souscripteur consent à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels conformément à cette politique.

Indemnisation

Le souscripteur accepte d'indemniser et de tenir quitte le Fonds et le gestionnaire à l'égard de l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, frais et dommages ou obligations qu'ils pourraient subir, engager ou causer du fait de s'être fiés aux déclarations, garanties, attestations et engagements du souscripteur ou du fait que le souscripteur n'a pas respecté l'un de ceux-ci. Tout signataire apposant sa signature pour le compte du souscripteur, notamment en qualité de mandataire, déclare et garantit disposer du pouvoir de lier le souscripteur et convient d'indemniser le Fonds et le gestionnaire de l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, dépenses et dommages ou obligations subis ou engagés qui sont attribuables au fait de s'être fié à ces déclarations et garanties.

Droit applicable

La présente convention de souscription et tous les documents accessoires sont régis par les lois de la province d'Ontario et les lois du Canada qui y sont applicables, et doivent être interprétés selon ces lois. En signant la présente convention de souscription, le souscripteur reconnaît irrévocablement la compétence non exclusive des tribunaux de l'Ontario.

« **institution financière canadienne** » :

- i) une association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* (Canada) ou une coopérative de crédit centrale pour laquelle une ordonnance a été faite conformément au paragraphe 1 de l'article 473 de cette loi;
- ii) une banque, une société de prêt, une société de fiducie, une compagnie d'assurances, une treasury branch, une caisse de crédit, une caisse populaire, une coopérative de services financiers ou une fédération qui, dans chaque cas, est autorisé par une loi du Canada ou d'une province ou d'un territoire du Canada à exercer ses activités au Canada ou dans une province ou un territoire du Canada;

« **membre de la haute direction** », à l'égard d'un émetteur, l'une des personnes physiques suivantes :

- i) un président du conseil, un vice-président du conseil ou un président;
- ii) un vice-président responsable d'une unité d'exploitation, d'une division ou d'une fonction principale, telle que les ventes, les finances ou la production;
- iii) une personne physique exerçant un pouvoir de décision à l'égard des grandes orientations de l'émetteur;

« **personne** », l'une ou l'autre des entités suivantes :

- i) une personne physique;
- ii) une société par actions;
- iii) une société de personnes, une fiducie, un fonds et une association, un consortium financier, un organisme et tout autre groupement de personnes constitué en personne morale ou non;
- iv) une personne physique ou non agissant en qualité de fiduciaire, d'exécuteur, de liquidateur, d'administrateur ou de représentant personnel ou successoral;

« **personne physique** » : une personne physique à l'exclusion d'une société en nom collectif, d'une association non constituée en personne morale, d'un consortium financier non constitué en personne morale, d'une entreprise non constituée en personne morale, d'une fiducie ou une personne physique en sa qualité de fiduciaire, d'exécuteur testamentaire, de liquidateur, d'administrateur ou de représentant personnel ou successoral;

« **société** » : une personne morale, une association constituée en personne morale, un syndicat constitué en personne morale ou tout autre organisme constitué en personne morale;

« **territoire étranger** » : un pays autre que le Canada ou une subdivision politique d'un pays autre que le Canada.

Contrôle

Une personne est considérée comme exerçant le contrôle d'une autre personne dans les cas suivants :

- i) elle a la propriété véritable de titres de cette autre personne lui assurant un nombre de votes suffisant pour élire la majorité des administrateurs de celle-ci, ou exerce directement ou indirectement une emprise sur de tels titres, à moins qu'elle ne les détienne qu'en garantie d'une obligation;
- ii) dans le cas d'une société de personnes autre qu'une société en commandite, elle détient plus de 50 % des parts sociales;
- iii) dans le cas d'une société en commandite, elle en est le commandité.

ANNEXE C-1

FORMULAIRE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS QUI SONT DES PERSONNES PHYSIQUES

MISE EN GARDE

Ce placement est risqué. N'investissez que si vous pouvez assumer la perte de la totalité du montant payé.

[À remplir par le souscripteur et son représentant si le souscripteur est une personne physique qui est un investisseur qualifié uniquement au sens donné à cette expression dans les paragraphes j), k) et/ou l) de l'annexe C.]

PARTIE 1	
1. Votre placement	
Type de titres : <i>Parts de fiducie</i>	Émetteur : <i>Fonds mondial de capital-investissement Mackenzie Northleaf</i>
Titres souscrits ou acquis auprès de l'émetteur : Oui	
PARTIES 2 À 4 À REMPLIR PAR LE SOUSCRIPTEUR	
2. Reconnaissance du risque	
Ce placement est risqué. Apposez vos initiales pour confirmer que vous comprenez les énoncés suivants :	Vos initiales
Risque de perte – Vous pourriez perdre la totalité des _____ \$ investis. <i>[Indiquer le montant qui est indiqué en haut de la page 4.]</i>	
Risque de liquidité – Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre rapidement votre placement ou même de le vendre.	
Manque d'information – Il est possible que vous ne receviez que peu de renseignements sur votre placement, voire aucun. <i>[Remarque : Veuillez lire la notice d'offre du Fonds qui vous a été remise avec la présente convention de souscription et, plus particulièrement, la rubrique « Information à l'intention des porteurs de parts ».]</i>	
Absence de conseils – Le représentant ne vous fournira aucun conseil sur la convenance de ce placement, sauf s'il est inscrit. Le représentant est la personne que vous rencontrez au sujet du placement possible ou qui vous fournit de l'information sur celui-ci. <i>[Remarque : Le gestionnaire acceptera une souscription du souscripteur seulement si le représentant indiqué à la partie 5 ci-après est un représentant d'un courtier inscrit.]</i> Pour vérifier si le représentant est inscrit, rendez-vous au www.sontilsinscrits.ca .	
3. Admissibilité à titre d'investisseur qualifié	
Vous devez remplir au moins un des critères suivants pour être autorisé à faire ce placement. Apposez vos initiales en regard de l'énoncé qui s'applique à votre situation (il peut y en avoir plus d'un). La personne dont le nom est indiqué à la partie 6 doit s'assurer que vous correspondez à la définition d'investisseur qualifié. Vous pouvez vous adresser à elle, ou au représentant indiqué à la partie 5, pour savoir si vous répondez aux critères.	Vos initiales
<ul style="list-style-type: none"> • Votre revenu net avant impôt a été supérieur à 200 000 \$ dans chacune des 2 dernières années civiles et vous vous attendez à excéder ce revenu dans l'année civile en cours. (Le montant de votre revenu net avant impôt se trouve dans votre déclaration de revenus.) k) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Votre revenu net avant impôt combiné à celui de votre conjoint a été supérieur à 300 000 \$ dans chacune des 2 dernières années civiles et vous vous attendez à ce que votre revenu net combiné avant impôt soit plus élevé dans l'année civile en cours. k) 	

<ul style="list-style-type: none"> • Vous possédez, seul ou avec votre conjoint, des espèces et des titres dont la valeur s'élève à plus de 1 000 000 \$, déduction faite des dettes qui s'y rattachent. j) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vous possédez, seul ou avec votre conjoint, un actif net d'une valeur supérieure à 5 000 000 \$. (Votre actif net correspond à votre actif total, y compris les biens immobiliers, déduction faite de la dette totale.) l) 	
4. Nom et signature	
En signant le présent formulaire, vous confirmez que vous l'avez lu et que vous comprenez les risques rattachés au placement qui y sont indiqués. <i>[Remarque : Les renseignements demandés aux parties 1, 5 et 6 doivent être fournis avant que le souscripteur remplisse et signe ce formulaire.]</i>	
Prénom et nom de famille (en caractères d'imprimerie) :	
Signature : X	Date :
PARTIE 5 À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT	
5. Renseignements sur le représentant	
<i>[Instructions : Le représentant est la personne que vous rencontrez au sujet du placement possible ou qui vous fournit de l'information sur celui-ci. Il peut s'agir d'un représentant du gestionnaire, d'une personne inscrite ou d'une personne dispensée de l'obligation d'inscription.]</i>	
Prénom et nom de famille du représentant (en caractères d'imprimerie) :	
Téléphone :	Courriel :
Nom de la société (si elle est inscrite) :	
PARTIE 6 À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR OU LE PORTEUR VENDEUR	
6. Renseignements supplémentaires sur le placement :	
Corporation Financière Mackenzie 180, rue Queen Ouest Toronto (Ontario) M5V 3K1 Téléphone : 1 800 387-0615 (service en français) 1 800 387-0614 (service en anglais) Courriel : service@placementsmackenzie.com	
Pour de plus amples renseignements sur les dispenses de prospectus, veuillez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire. Vous trouverez les coordonnées au https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/.	

ANNEXE D

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ
CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE

Nous avons à cœur la protection des renseignements personnels de nos investisseurs. Le texte qui suit expose nos politiques au sujet des renseignements personnels des souscripteurs et des investisseurs actuels et anciens que nous recueillons, utilisons et communiquons. Dans le cadre du placement et de la vente des parts (les « **parts** ») du Fonds mondial de capital-investissement Mackenzie Northleaf (le « **Fonds** »), nous recueillons et conservons des renseignements personnels concernant les souscripteurs. Nous recueillons leurs renseignements personnels afin de pouvoir leur fournir les services relatifs à leur placement dans le Fonds, de répondre aux exigences prévues par les lois et les règlements, et à toute autre fin à l'égard de laquelle ils peuvent donner leur consentement dans l'avenir. Leurs renseignements personnels proviennent des sources suivantes :

- les conventions de souscription ou les autres formulaires qu'ils nous soumettent;
- les opérations qu'ils ont réalisées avec nous et avec les membres de notre groupe;
- les réunions et les conversations téléphoniques que nous avons avec eux.

À moins d'un avis contraire d'un souscripteur, en nous fournissant leurs renseignements personnels, les souscripteurs consentent à ce que nous recueillions, utilisons et communiquions leurs renseignements de la façon décrite aux présentes. Nous recueillons et conservons leurs renseignements personnels afin de leur fournir le meilleur service possible et de pouvoir établir leur identité, nous protéger contre des erreurs et des fraudes, nous conformer aux lois et évaluer s'ils sont admissibles à l'achat de nos produits.

Nous pouvons communiquer leurs renseignements personnels à des tiers, au besoin, ainsi qu'aux membres de notre groupe relativement aux services que nous fournissons dans le cadre de leur souscription de parts du Fonds, y compris :

- les fournisseurs de services financiers, comme les banques et les autres institutions qui financent ou facilitent les opérations effectuées par le Fonds ou les activités de celui-ci;
- les autres fournisseurs de services au Fonds, tels que les services de comptabilité, les services juridiques ou les services de déclarations de revenus;
- les autorités fiscales et les organismes de réglementation.

Les renseignements personnels peuvent être traités par des fournisseurs de services dans des pays étrangers et ils peuvent être fournis aux organismes d'application de la loi et aux autorités de réglementation de ces pays. En faisant affaire avec nous, les investisseurs consentent au traitement de leurs renseignements personnels à l'extérieur du Canada. Nous cherchons à protéger avec soin tous les renseignements personnels des souscripteurs et, à cette fin, nous limitons l'accès à leurs renseignements personnels uniquement aux employés et aux autres personnes qui doivent en prendre connaissance afin de nous permettre de leur offrir des services. Chaque employé de Corporation Financière Mackenzie est responsable de préserver la confidentialité de tous les renseignements personnels auxquels ils ont accès.

Les renseignements personnels des investisseurs sont conservés sur nos réseaux ou ceux de nos fournisseurs de services et il est possible d'y avoir accès au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1. Les renseignements personnels peuvent également être stockés à un lieu de stockage externe sécurisé. Un investisseur peut avoir accès à ses renseignements personnels pour en vérifier l'exactitude, pour retirer son consentement à l'une ou l'autre des formes de collecte indiquées précédemment, à l'utilisation et aux communications faites de leurs renseignements personnels, et peut mettre à jour ses renseignements en communiquant avec Corporation Financière Mackenzie, au numéro suivant : 1 800 387-0615 (service en français) ou 1 800 387-0614 (service en anglais). Veuillez noter qu'il pourrait être plus difficile pour un investisseur de participer au Fonds s'il retire son consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels décrites précédemment. Corporation Financière Mackenzie se réserve le droit de modifier ou d'étoffer sa politique de confidentialité à tout moment. Si nous apportons une modification à la politique de confidentialité, nous afficherons cette modification sur notre site Web.

Il importe que les investisseurs sachent que le Fonds est tenu de déposer auprès de chacune des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes un rapport énonçant des renseignements personnels, comme le nom et l'adresse du souscripteur, ainsi que la catégorie et la série des parts émises, la date d'émission et le prix de souscription des parts émises au souscripteur. Ces renseignements sont recueillis indirectement par ces autorités en vertu du pouvoir qui leur a été conféré par les lois sur les valeurs mobilières aux fins de l'application et de l'exécution des lois sur les valeurs mobilières qui les régissent. En soumettant la présente souscription, le souscripteur autorise la collecte indirecte de renseignements par chacune de ces autorités. Les représentants suivants peuvent répondre aux questions concernant la collecte indirecte de renseignements :

Alberta Securities Commission

Suite 600, 250 – 5th Street SW
 Calgary (Alberta) T2P 0R4
 Téléphone : 403 297-6454
 Sans frais au Canada : 1 877 355-0585
 Télécopieur : 403 297-2082
 Agent public à joindre pour toute question relative à
 la collecte indirecte de renseignements : FOIP
 Coordinator

British Columbia Securities Commission

P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
 Demandes de renseignements : 604 899-6854
 Sans frais au Canada : 1 800 373-6393
 Télécopieur : 604 899-6581
 Courriel : FOI-privacy@bcsc.bc.ca
 Agent public à joindre pour toute question relative à
 la collecte indirecte de renseignements : FOI Inquiries

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

400, avenue St. Mary, bureau 500
 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
 Téléphone : 204 945-2561
 Sans frais au Manitoba : 1 800 655-5244
 Télécopieur : 204 945-0330
 Agent public à joindre pour toute question relative à
 la collecte indirecte de renseignements : Directeur

**Commission des services financiers et des services
aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)**

85, rue Charlotte, bureau 300
 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
 Téléphone : 506 658-3060
 Sans frais au Canada : 1 866 933-2222
 Télécopieur : 506 658-3059
 Courriel : info@fcnbc.ca
 Agent public à joindre pour toute question relative à
 la collecte indirecte de renseignements : chef de la
 direction et responsable de la protection de la vie
 privée

**Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Financial Services Regulation Division**

P.O. Box 8700
 Confederation Building
 2nd Floor, West Block
 Prince Philip Drive
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6
 À l'attention du Director of Securities
 Téléphone : 709 729-4189
 Télécopieur : 709 729-6187
 Agent public à joindre pour toute question relative à
 la collecte indirecte de renseignements :
 Superintendent of Securities

Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street
 Duke Tower
 P.O. Box 458
 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8
 Téléphone : 902 424-7768
 Télécopieur : 902 424-4625
 Agent public à joindre pour toute question relative à la
 collecte indirecte de renseignements : Executive
 Director

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, 22^e étage
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
 Téléphone : 416 593-8314
 Sans frais au Canada : 1 877 785-1555
 Télécopieur : 416 593-8122
 Courriel : exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca
 Agent public à joindre pour toute question relative à la
 collecte indirecte de renseignements personnels : agent
 de renseignements

Prince Edward Island Securities Office

95 Rochford Street, 4th Floor Shaw Building
 P.O. Box 2000
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
 Téléphone : 902 368-4569
 Télécopieur : 902 368-5283
 Agent public à joindre pour toute question relative à la
 collecte indirecte de renseignements : Superintendent of
 Securities

Autorité des marchés financiers

800, rue du Square-Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, Tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Téléphone : 514 395-0337 ou 1 877 525-0337
 Télécopieur : 514 873-6155 (dépôts seulement)
 Télécopieur : 514 864-6381 (demandes confidentielles
 seulement)
 Courriel : fonds_dinvestissement@lautorite.qc.ca
 Agent public à joindre pour toute question relative à la
 collecte indirecte de renseignements : secrétaire générale

**Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan**

Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive
 Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
 Téléphone : 306 787-5842
 Télécopieur : 306 787-5899
 Agent public à joindre pour toute question relative à la
 collecte indirecte de renseignements : Directeur

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Bureau du surintendant des valeurs mobilières

C.P. 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

Téléphone : 867 767-9305

Télécopieur : 867 873-0243

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

Gouvernement du Nunavut

Ministère de la Justice

Bureau d'enregistrement

P.O. Box 1000, Station 570

1st Floor, Brown Building

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-6590

Télécopieur : 867 975-6594

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

Bureau du surintendant des valeurs mobilières**Gouvernement du Yukon****Ministère des Services aux collectivités**

307 Black Street, 1st Floor

C.P. 2703, C-6

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867 667-5466

Télécopieur : 867 393-6251

Courriel : securities@gov.yk.ca

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

APPENDICE 1

TITULAIRE(S) DE COMPTES GÉRÉS**(POUR LES INVESTISSEURS QUALIFIÉS CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE « q »)**

Le présent appendice 1 doit être remplie par un courtier ou un conseiller inscrit signant la présente convention de souscription pour un ou plusieurs comptes gérés sous mandat discrétionnaire (et fournir une preuve de son autorisation).

Nom et adresse de la société inscrite souscrivant des parts pour des comptes gérés :	
_____	_____
Nom officiel en caractères d'imprimerie	Numéro de téléphone
_____	_____
Adresse	Adresse courriel
_____	_____
Ville, province, code postal	Nom du gestionnaire de portefeuille particulier

Date : _____

Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque compte géré (soit ci-dessous, soit sous forme de tableau distinct jugé acceptable par le gestionnaire) :

<u>Nom et adresse du titulaire de compte</u>	<u>N° de compte du courtier</u>	<u>Compte non enregistré (oui/non)</u>	<u>Identifiant aux fins de l'impôt (NAS/NIC/BIN)</u>	<u>Résident canadien aux fins de l'impôt (oui/non)*</u>	<u>Code du Fonds</u> FA : MFC9458 FF : MFC9459	<u>Montant de la souscription</u>	<u>N° d'ordre télégraphique</u>

*Le souscripteur ne doit pas être un « non-résident » ou une société de personnes autre qu'une « société de personnes canadienne », au sens donné à ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

[À remplir par le gestionnaire]

ACCEPTATION

La présente souscription est acceptée le _____.
 (jour) (mois) (année)

CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE

pour son propre compte et en qualité de gestionnaire pour le compte du
FONDS MONDIAL DE CAPITAL-INVESTISSEMENT
MACKENZIE NORTHLEAF

Par : _____

Nom et poste : _____

Par : _____

Nom et poste : _____

(Réservé au gestionnaire)

Nom du souscripteur : _____

Nom du cosouscripteur : _____

Montant de la souscription : _____ \$

Date de la souscription : _____

Série de parts : _____

Prix par part : _____ \$

Nombre de parts émises : _____

Dispense : _____